



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

Mercredi 15 juillet 1959  
à 14 h. 55

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 3 de l'ordre du jour:	
Situation sociale dans le monde ( <i>suite</i> )	
a) Rapport de la Commission des questions sociales;	
b) Etude des programmes de développement social;	
c) Résolution 1283 (XIII) de l'Assemblée générale intitulée « Année internationale de la santé et de la recherche médicale »	
Débat général ( <i>fin</i> ) . . . . .	115
Point 13 de l'ordre du jour:	
Question d'un projet de déclaration sur la liberté de l'information. . . . .	124

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

## Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Ghana, Israël, Japon, Philippines, Portugal, Tchécoslovaquie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation sociale dans le monde (*suite*)

- a) Rapport de la Commission des questions sociales (E/3265/Rev.1, E/CN.5/334 et Add.1 à 4)
- b) Etude des programmes de développement social (E/CN.5/332)
- c) Résolution 1283 (XIII) de l'Assemblée générale intitulée « Année internationale de la santé et de la recherche médicale » (E/3281)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. TARRE MURZI (Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne voudrait donner un aperçu des problèmes qui se posent au Venezuela et demander à la collectivité internationale d'aider à résoudre les plus graves et les plus urgents d'entre eux. La principale ambition du Gouvernement et du peuple vénézuéliens

est de permettre au Venezuela de sortir de sa dépendance économique en l'industrialisant et en diversifiant son économie. Les pays de l'Amérique latine, comme tous les pays sous-développés producteurs de produits primaires, sont obsédés par le problème des fluctuations des prix des produits de base sur les marchés mondiaux; et souvent, dans leur marche vers le progrès social, ils se sont heurtés à la résistance de certains cartels internationaux qui ont des intérêts importants en Amérique latine. Les tentatives de réforme du régime fiscal ou de mise en vigueur d'une législation sociale ont provoqué une réaction qui a pris la forme d'une pression tendant à faire baisser les prix des matières premières — pétrole, cuivre, étain, café et sucre. Par exemple, au moment où est entrée en vigueur au Venezuela la réforme de l'impôt sur le revenu, qui assure une répartition équitable du fardeau fiscal sans discrimination entre nationaux et étrangers, les sociétés pétrolières internationales ont immédiatement fait baisser les prix du pétrole.

2. Cependant, le Venezuela est fermement résolu à résoudre les difficultés dues à sa condition de pays économiquement dépendant, en appliquant un vaste programme social et économique. L'anomalie que représente la coexistence d'un Etat ayant de fortes recettes fiscales et d'un pays pauvre qui ne profite pas des revenus du pétrole ne saurait subsister. Le revenu réel par habitant est dérisoire si on le compare aux bénéfices perçus par les investisseurs étrangers, le pouvoir d'achat du salaire réel est précaire, et les familles des travailleurs sont accablées par le coût élevé de la vie. C'est pourquoi le gouvernement s'efforce d'orienter les revenus du pétrole vers les investissements productifs, en s'écartant résolument de la politique de constructions somptueuses qui caractérisait le régime despotique renversé en 1958.

3. La nouvelle politique sociale et économique du Venezuela a pour premier objectif de protéger et d'encourager les industries nationales par le maintien ou le renforcement d'une législation douanière visant à défendre les industries existantes contre la concurrence étrangère et à établir des conditions favorables à la création de nouvelles industries, ainsi que par la fixation de contingents d'importation et la révision des accords commerciaux, la suppression des droits de douane sur les matières premières et l'outillage, l'octroi de crédits à long terme et l'assistance technique, le développement de l'enseignement professionnel et technique.

4. En second lieu, le gouvernement va lancer un plan de réforme agraire qui permettra, grâce à un morcellement rationnel des latifundia incultes ou des domaines de l'Etat, d'incorporer au processus d'expansion économique plus de 600.000 travailleurs agricoles. Toutes les conditions économiques sont réunies pour que le pays

puisse accroître sa production agricole; si les importations de produits alimentaires ont augmenté, c'est parce que le revenu national et, par conséquent, la demande s'accroissent alors que l'offre intérieure demeure stable. Il convient de faire observer qu'au Venezuela, la propriété foncière n'est pas un instrument de puissance politique ni de domination sociale, comme dans d'autres pays de l'Amérique latine. C'est pourquoi la redistribution des terres cultivables se poursuit sans provoquer de réaction violente dans aucun secteur de la population. La réforme agraire sera complétée par la perception d'impôts sur les terres incultes, l'octroi de crédits aux paysans, l'encouragement donné à l'enseignement technique, l'amélioration de l'habitat rural et de la salubrité, et la mécanisation de l'agriculture.

5. En troisième lieu, le gouvernement cherche à augmenter la productivité de la main-d'œuvre autochtone et à remédier à la pénurie de cadres et d'ouvriers qualifiés. Il suit une politique de plein emploi en encourageant les travaux publics et en accélérant la formation professionnelle.

6. En quatrième lieu, il faut s'attaquer au problème du logement. Plus de 500.000 personnes ne sont pas logées de manière à pouvoir vivre décemment. Grâce au concours actif de la Banque ouvrière et de l'Institut agraire national, l'Etat construit des logements à un rythme accéléré pour les ouvriers et les paysans. Il considère la construction d'habitations comme une responsabilité sociale et il a adopté des méthodes modernes pour que le programme national ait l'appui de l'initiative privée.

7. Enfin, le gouvernement a prévu pour l'enseignement, dans le budget 1958/59, des crédits de plus de 100 millions de dollars, soit le double de la somme dépensée pendant l'exercice précédent. En 1958, il a construit 199 écoles primaires, 31 écoles secondaires et 5 écoles professionnelles, sans compter les établissements du niveau universitaire spécialisés en électronique et géologie et dans les études relatives au pétrole. Il a ouvert des écoles normales d'instituteurs, des lycées et des centres pour adultes analphabètes, qui, en dix mois, ont appris à lire et à écrire à plus de 100.000 personnes.

8. La nouvelle politique sociale et économique, qui va modifier de manière radicale la physionomie du Venezuela grâce aux ressources tirées de l'exploitation du pétrole, ne s'inspire pas d'un nationalisme agressif. Les portes restent ouvertes aux investisseurs étrangers, car les ressources naturelles sont immenses et le pays n'a pas les moyens financiers et techniques de les exploiter de façon rationnelle. Il faut cependant se rendre compte que les capitaux étrangers ne pourront plus s'investir avec toute la liberté dont ils jouissaient autrefois. L'Etat doit orienter les investissements vers les secteurs de la production qu'il juge nécessaire de développer. Il n'envisage pour le moment aucun plan d'expropriation ni de confiscation de capitaux ou de biens étrangers, mais il est résolu à participer de plus en plus aux bénéfices et à donner au personnel vénézuélien un rôle croissant dans la direction technique des grandes entreprises du pétrole et du fer.

9. M. MELLER-CONRAD (Pologne) déclare que la délégation polonaise ne conteste pas l'opinion exprimée dans l'*Etude internationale des programmes d'action sociale* (E/CN.5/332) qu'une période de consolidation des programmes de développement social entrepris précédemment est inévitable, voire souhaitable; mais elle constate avec inquiétude que l'on a noté récemment des indices de ralentissement et même de stagnation, surtout dans les pays sous-développés. Si l'on en recherche les causes, l'examen des documents présentés au Conseil fait ressortir l'omniprésence de deux phénomènes fondamentaux: la course aux armements et le sous-développement économique.

10. D'après l'*Etude* même, la course aux armements et les essais de fusées et d'armes nucléaires ont une influence néfaste sur les programmes d'action sociale. Dans d'autres organes des Nations Unies, on a souligné les effets de la course aux armements dans les domaines politique et économique aussi bien que pour la santé et l'existence même de l'homme. C'est pourquoi le peuple polonais, comme l'humanité tout entière, et dans l'intérêt du développement économique et social du monde, souhaite vivement l'arrêt des expériences et de la course aux armements.

11. Les problèmes sociaux présentent le plus d'acuité dans les pays sous-développés, qui non seulement manquent des ressources adéquates, mais encore sont très vulnérables à toutes les fluctuations économiques. Ils sont les premiers à subir les effets d'une récession, et ce sont eux qui en souffrent le plus et le plus longtemps.

12. Le développement social pose un problème qui est surtout d'ordre économique et doit être considéré comme partie intégrante des plans nationaux de développement général. Il importe de garder une juste proportion entre les fonds affectés au développement économique et les fonds consacrés au progrès social: la Pologne en a fait l'expérience. C'est pourquoi le Gouvernement polonais s'efforce d'assurer un développement harmonieux.

13. La planification est un sujet qui, à juste titre, préoccupe beaucoup un grand nombre de pays. Le problème des cadres (par exemple, des instituteurs pour les écoles rurales) est d'une grande importance pour tout programme de développement social.

14. Du fait que le taux de natalité est très élevé en Pologne, la délégation polonaise s'intéresse vivement à ce que, dans l'introduction à l'*Etude*, on appelle l'écart de l'écart entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

15. La période sur laquelle porte l'*Etude* a été marquée en Pologne par un développement sans précédent des initiatives prises par la population sur le plan social. Les syndicats jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique sociale, en matière, par exemple, de services sociaux auprès des entreprises, de congés payés, de repos des ouvriers et de conditions de travail en général (durée, sécurité, hygiène, salaires, etc.).

16. L'on a vu, au cours des dernières années, se développer et se consolider les conseils autonomes ouvriers,

qui groupent des représentants de tout le personnel de l'entreprise, des partis politiques et des syndicats. Ces conseils s'occupent en premier lieu des questions de production, mais ils ont aussi des attributions très importantes dans le domaine social puisqu'ils s'occupent de la construction de logements pour le personnel et administrent un fonds spécial alimenté par les économies réalisées dans l'établissement. Les sommes recueillies, que les conseils avaient tendance, durant la période qui a suivi leur création, à répartir entre les membres du personnel, servent maintenant dans leur majeure partie à la construction de logements pour le personnel et d'installations sociales. Dans les localités qui n'ont pas les crédits nécessaires pour entreprendre immédiatement certains travaux communautaires, il arrive que les conseils utilisent leurs fonds pour la réalisation de ces travaux.

17. L'initiative se développe aussi très nettement dans la population rurale. On a assisté, ces dernières années, à la création spontanée de cercles ruraux, groupant les paysans qui désirent utiliser en commun des machines agricoles et approfondir leurs connaissances des méthodes de culture les plus modernes. Cette tendance renoue avec des traditions de la paysannerie polonaise datant d'il y a une centaine d'années. Il est évident que le Gouvernement polonais considère toujours les coopératives agricoles comme la meilleure forme de développement rural, la forme que la vie même finira par rendre inéluctable. Cependant, il ne veut pas l'imposer lui-même aux paysans sans leur consentement, et bien moins encore contre leur gré. Il a donc accordé tout son appui à la formation spontanée des cercles ruraux, et il a même créé un Fonds de développement de l'agriculture, grâce auquel une somme de 24 milliards de zlotys serait mise pendant sept ans à la disposition de ces cercles, indépendamment des autres sommes consacrées au développement de l'agriculture en général. Tous les paysans sans exception peuvent profiter des avantages que procure ce Fonds, qu'ils administrent eux-mêmes.

18. L'initiative populaire s'est encore manifestée dans le mouvement spontané de construction de 1.000 écoles, à l'aide des fonds que la population a recueillis elle-même à l'occasion du millénaire de l'Etat polonais. Cette initiative complète les immenses efforts déployés par le gouvernement.

19. Dans le domaine de la construction de logements, ce sont évidemment les gouvernements qui assument la responsabilité principale du financement, mais leur action peut et doit être complétée par une participation active de la population. C'est dans ces conditions qu'a été mis en chantier un programme qui prévoit, pour la période 1961-1965, la construction de 2 millions d'unités d'habitations urbaines et de 1.200.000 unités d'habitations rurales. Ce programme tient compte de la contribution importante des coopératives, et de la construction d'habitations à titre individuel; dans ces deux cas, l'Etat apporte une aide sous forme de crédits, de matériaux de construction et de plans-modèles.

20. M. CAMPBELL (Nouvelle-Zélande) déclare que, si l'on compare l'excellente *Etude internationale des*

*programmes d'action sociale* avec le *Rapport sur la situation sociale dans le monde*<sup>1</sup>, publié en 1957, et avec la première *Etude internationale des programmes d'action sociale*<sup>2</sup>, publiée en 1955, on peut se faire une idée cohérente de l'ensemble des efforts accomplis pendant la période d'après guerre pour améliorer le sort de l'homme. A comparer la première et la seconde *Etude*, on pourrait facilement éprouver une légère déception. Tandis que l'élan et l'optimisme de la première montraient combien l'on était décidé à triompher des difficultés sociales causées par la crise mondiale et la guerre, on trouve dans celle de 1959 bien des indices d'un ralentissement général du rythme d'expansion des services sociaux. Toutefois, les gouvernements de nombreux pays s'efforcent, dans le même temps, de consolider les progrès réalisés ainsi que d'élargir la portée et d'augmenter l'efficacité de leurs programmes sociaux avant de tenter d'aller à nouveau de l'avant.

21. Le tableau brossé dans l'*Etude* ne permet certes pas d'être pleinement satisfait puisque, par exemple, la moitié des enfants du monde ne reçoivent encore aucune instruction. Parler de tendances et de perspectives à long terme, c'est apporter une piètre consolation à tous ceux qui ont besoin maintenant de jouir d'une existence meilleure.

22. L'une des principaux faits qui se dégagent de l'*Etude* est que l'on prend de plus en plus conscience de l'interdépendance du développement économique et du progrès social. Le Conseil a des responsabilités particulières en la matière et doit continuer à souligner la nécessité de considérer le développement national comme un tout indivisible. La tâche essentielle des Nations Unies ne doit pas tant consister à rédiger des résolutions en ce sens qu'à formuler des propositions concrètes qui aideraient les pays à décider de l'échelonnement et de l'ordre de priorité des projets de développement. Il n'est pas possible de parvenir à des formules précises et universellement applicables ni d'indiquer quel pourcentage des dépenses nationales devrait être consacré à des investissements dans tel ou tel secteur à développer, mais on pourrait faire œuvre utile si l'on aidait les pays à discerner assez tôt les tendances qui laissent prévoir un déséquilibre dangereux dans leur développement. Le représentant de la Nouvelle-Zélande prendra connaissance avec intérêt de l'étude d'ensemble sur le développement économique et social équilibré dont le Conseil sera saisi en 1961 (E/3265/Rev.1, paragraphe 47).

23. L'un des objets de l'*Etude* est d'appeler l'attention des milieux compétents sur l'apparition constante de nouveaux problèmes sociaux, même dans des pays hautement développés, dotés de structures sociales diverses. Il se pourrait fort bien, par exemple, que les problèmes posés par les maladies mentales et la délinquance juvénile se révèlent aussi difficiles à résoudre que les problèmes de la misère et de l'ignorance. L'un des enseignements les plus encourageants de l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies et

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 1957.IV.3.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 1955.IV.8.

les institutions spécialisées dans le domaine du développement social est que l'expérience d'un pays peut profiter aux autres et que les techniques mises au point dans un pays peuvent être adaptées aux besoins d'un autre.

24. Les organismes des Nations Unies ont le devoir impératif de continuer à stimuler les efforts déployés sur le plan social, de dresser l'indispensable catalogue des besoins du monde et d'aider les pays à se développer socialement. Les activités d'assistance technique, au nombre desquelles on peut ranger les études internationales, devraient faire une place particulièrement importante à l'assistance accordée pour la création et le développement d'établissements nationaux donnant une formation en matière de service social qui corresponde directement aux besoins du pays considéré. Il faut, certes, que les programmes d'assistance technique comprennent aussi des bourses de perfectionnement de caractère plus général, mais le plus souvent ces bourses ne seront utiles qu'à des gens ayant acquis une certaine maturité et possédant une solide formation professionnelle.

25. La délégation de la Nouvelle-Zélande estime que la Commission des questions sociales a raison d'insister sur l'action des Nations Unies en matière de logements à bon marché, car on a eu tendance à accorder à cette action un rang de priorité moins élevé qu'aux autres services sociaux. Elle note également avec satisfaction que la Commission consacre une part importante de son rapport à la formation au service social dont, même dans les pays assez développés, on n'a reconnu l'intérêt qu'assez récemment. La Commission aurait pu examiner de manière plus approfondie les travaux des Nations Unies en matière de développement communautaire, car c'est l'un des aspects de l'action sociale qui ont eu les résultats les plus significatifs et les plus heureux. Toutefois, la délégation de la Nouvelle-Zélande se félicite que le développement communautaire occupe une large place dans le programme de travail que la Commission a adopté pour la période 1959-1961 (E/3265/Rev.1, annexe II).

26. M. RADOULSKY (Bulgarie) constate que l'*Etude* rend compte d'une expérience internationale qui peut être extrêmement utile à un grand nombre de pays et en particulier aux pays sous-développés. La délégation bulgare est satisfaite, en principe, du choix des nouvelles questions qui y sont traitées et se félicite que l'on se soit étendu davantage sur les programmes sociaux ruraux; en revanche, il est un grand nombre de déclarations et de recommandations auxquelles elle ne peut s'associer, et elle regrette que certains renseignements soient incomplets. Le représentant de la Bulgarie espère que, dans les études futures, on accordera plus d'attention à l'analyse des faits et aux causes de certains phénomènes sociaux, en sacrifiant, le cas échéant, les parties purement descriptives. Il conviendrait de s'efforcer d'assurer un meilleur équilibre entre les renseignements relatifs aux programmes sociaux de pays qui ont des structures économiques et sociales différentes et, à cet égard, il serait indiqué de s'assurer la collaboration d'experts venant de toutes les régions géographiques.

Les études futures pourraient également contenir des conclusions et des recommandations concrètes au sujet des tendances de l'évolution que l'on aura pu constater.

27. L'*Etude* ne tient pas suffisamment compte des programmes sociaux exécutés dans les pays socialistes et, sur le très petit nombre de données numériques qu'elle contient, quelques-unes sont inexactes. Par exemple, il est indiqué à la page 103 de l'*Etude* qu'en 1956 la Bulgarie a organisé un régime d'assurance-pension pour les travailleurs indépendants et les membres des professions libérales. En fait, ce régime existait déjà depuis quelque temps et a simplement été amélioré et développé en 1956.

28. La délégation bulgare a appuyé sans réserve les résolutions 1161 (XII) et 1258 (XIII) de l'Assemblée générale et attend donc avec intérêt le rapport sur le développement économique et social équilibré qui doit être présenté au Conseil en 1961. En attendant, lors de la préparation des études sur la situation sociale dans le monde, il conviendra de mettre en lumière le lien qui existe entre les programmes de développement économique et les programmes d'action sociale, si l'on veut être en mesure de préciser le caractère progressif ou régressif d'un phénomène social donné et comprendre véritablement la question du rythme du développement social.

29. La délégation bulgare juge inexacte et contraire à l'esprit de la Charte la déclaration que l'on trouve dans l'introduction de l'*Etude*, selon laquelle on peut considérer comme inévitable, voire souhaitable, la lenteur relative avec laquelle les programmes d'action sociale se sont développés récemment. L'homme et la satisfaction des besoins de l'homme sont l'objet essentiel de toute action des pouvoirs publics et de toute action sociale. Ces besoins doivent être satisfaits dans les plus brefs délais par la mise en œuvre des programmes et des plans économiques qui sont les conditions du progrès social. Telles sont les considérations dont s'est inspiré le Parlement au début de l'année 1959, lorsqu'il a adopté des mesures législatives visant à élever plus rapidement le niveau matériel et culturel du peuple bulgare.

30. Les progrès extraordinaires accomplis par la science et la technique créent de nouvelles ressources pour assurer le bien-être matériel, la santé et la vie culturelle des masses. Lorsque le progrès social est trop en retard sur le progrès technique, des troubles sociaux graves sont inévitables. M. Radoulsky reconnaît que les programmes sociaux doivent tenir compte des réalités, mais dans tous les pays des progrès sont possibles sur le plan social, compte tenu des réalités. L'*Etude* elle-même signale que certaines mesures sociales ont contribué à atténuer les effets de la récession récente. Les gouvernements qui réduisent les dépenses consacrées aux programmes sociaux en raison de difficultés budgétaires, ou qui développent leurs programmes d'armement aux dépens du progrès social, commettent donc une grave erreur. Ils tiendraient mieux compte des réalités en réduisant leurs dépenses militaires et en consacrant les économies ainsi effectuées à des mesures assurant le progrès social, comme l'a recommandé

l'URSS à la treizième session de l'Assemblée générale<sup>3</sup>. Le Conseil ne peut approuver aucune politique qui tende à ralentir l'expansion des programmes sociaux.

31. La satisfaction exprimée dans l'*Etude* à l'égard du rythme du développement social peut être attribuée à un optimisme excessif au sujet de la solution de certains problèmes. Sans nier en aucune façon les succès certains qui ont été obtenus dans le domaine du développement social, la délégation bulgare estime que l'on aurait tort de fermer les yeux sur les aspects les plus sombres de la situation et de désarmer l'opinion publique mondiale dans le combat qu'elle doit mener contre les fléaux sociaux. Pour citer un exemple, les observations que l'on trouve à la fin du chapitre VIII, au sujet de la prostitution, signifient implicitement qu'en tant que problème social la prostitution tend à disparaître, alors que les faits, signalés dans le rapport du Secrétariat sur la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (E/CN.5/338) montrent qu'à maints égards le problème s'aggrave.

32. La délégation bulgare pense aussi qu'il convient d'attacher plus d'importance à la médecine préventive. En imposant aux pouvoirs publics l'obligation d'assurer les soins médicaux, on réussirait à faire bénéficier des découvertes de la médecine moderne le plus grand nombre de citoyens, et notamment la population rurale. Cela est possible, quelle que soit la structure économique et sociale du pays, et sous des formes diverses. En Bulgarie — et l'*Etude* rapporte les faits avec exactitude — l'Etat assure gratuitement les soins médicaux; M. Radouilsky cite des chiffres qui montrent l'accroissement très rapide du personnel médical et le développement des installations modernes depuis 1944. La législation sociale bulgare accorde également une place importante à la protection maternelle et infantile. Les femmes qui travaillent bénéficient d'un congé de maternité payé de 120 jours; dans presque toutes les localités urbaines et, en ce qui concerne les régions rurales, dans 80% des cas environ, l'accouchement est gratuit; le taux de mortalité des femmes en couches est tombé à 0,58 pour mille en 1956. En 1957, le taux de mortalité de l'ensemble de la population est tombé à 8,6 pour mille.

33. L'*Etude* signale un autre grave problème sanitaire, qui est celui de l'augmentation du coût des traitements hospitaliers et des soins médicaux. Le coût élevé des produits pharmaceutiques, qui empêche les groupes à faible revenu de bénéficier des découvertes médicales les plus récentes, en constitue un aspect particulier. Cette situation est due à certaines pratiques commerciales et au fait que des droits élevés frappent les importations; la délégation bulgare a l'intention de présenter en temps utile un projet de résolution à ce sujet<sup>4</sup>. Elle appuiera également toute proposition tendant à accélérer la mise en œuvre de la résolution 1283 (XIII) de

l'Assemblée générale, relative à une Année internationale de la santé et de la recherche médicale.

34. Il convient de se féliciter de la tendance qu'ont certains pays à combiner les efforts des pouvoirs publics et ceux des particuliers en vue de la construction d'habitations. En Bulgarie, la Banque bulgare d'investissement octroie depuis sa création, en 1948 — et non pas depuis 1954, comme il est affirmé dans l'*Etude* (p. 49) — des prêts à 2% remboursables en 25 ans pour la construction d'habitations par des particuliers. En 1954, de nouvelles facilités et certaines exonérations fiscales ont été accordées pour les constructions d'habitations entreprises par des particuliers et des coopératives. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, plus de 32,5% des logements que compte la Bulgarie ont été construits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1945 et, dans de nombreux villages, 90 à 100% des habitations sont nouvelles.

35. Parlant des coopératives agricoles, question traitée au chapitre XI de l'*Etude*, M. Radouilsky souligne que le développement de la coopération agricole dans son pays a permis de résoudre maints problèmes sociaux. Les coopératives groupent maintenant plus de 95% de la population rurale. Le relèvement des revenus résultant de la mise en œuvre de techniques agricoles modernes et la grande amélioration de la santé rurale et des moyens d'enseignement dans les campagnes ont non seulement arrêté l'exode vers les villes, mais ont même, dans certaines régions, provoqué un mouvement dans le sens contraire. En outre, les agriculteurs peuvent maintenant travailler toute l'année, et, à beaucoup d'égards, leurs conditions de travail commencent à ressembler à celles des travailleurs de l'industrie. En 1956, a été institué un système de pensions de vieillesse pour les agriculteurs. C'est pourquoi on ne peut guère qualifier la Bulgarie et les autres pays socialistes de régions en état de stagnation relative.

36. L'*Etude* montre que les programmes sociaux ont été le plus efficaces lorsque l'Etat, quelle que soit sa structure économique et sociale, en assumait principalement la charge financière. La délégation bulgare appuie donc la proposition de l'URSS concernant le renforcement du rôle de l'Etat dans le financement des programmes sociaux (E/L.838).

37. M. EGGERMANN (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la conviction de la CISC que le progrès social doit aller de pair avec le progrès économique est partagée par l'Organisation des Nations Unies, mais n'est pas encore assez ancrée dans la vie de l'Etat moderne pour être à l'abri des revirements politiques et économiques, comme le prouvent les répercussions défavorables que le fléchissement économique récent a eues sur les programmes sociaux. La CISC attache donc beaucoup d'importance à l'activité de la Commission des questions sociales.

38. Les recommandations de la Commission touchant l'habitation et les services sociaux intéressent particulièrement la CISC, qui partage l'inquiétude suscitée partout par la crise du logement, notamment par la

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Annexes*, point 72 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.204.

<sup>4</sup> Ce projet de résolution a été présenté ultérieurement au Comité social sous la cote E/AC.7/L.333.

pénurie d'habitations à bon marché, surtout dans les pays sous-développés. En 1957, déjà, la Conférence internationale sociale chrétienne sur les problèmes du logement, convoquée par la CISC, avait adopté une résolution (E/C.2/484) concernant les plans et directives d'un programme d'aide internationale qu'elle souhaitait voir établir à brève échéance par le Conseil. La CISC se réjouit donc que la Commission des questions sociales ait examiné avec bienveillance un projet de programme à long terme d'action internationale concertée, qui reconnaît l'utilité d'une association plus étroite des individus et des groupes avec les pouvoirs publics (E/3265/Rev.1, paragraphe 130). La CISC a souvent préconisé semblable association, surtout dans le domaine du logement, où l'initiative privée, agissant par l'intermédiaire d'organisations telles que les coopératives et les syndicats, a donné des résultats indéniables. Elle est prête à collaborer à l'exécution du programme dont le Conseil est saisi et qu'il ne peut manquer d'approuver. La CISC est heureuse que ce programme soit issu de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais regrette que certaines suggestions de l'OIT, surtout l'idée d'une institution internationale de crédit pour le logement n'aient pas encore reçu de suite pratique. Elle espère que l'inscription de la question du logement des travailleurs à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail en 1960 aura pour résultat un examen approfondi de tous les aspects de cette question et contribuera à éveiller l'intérêt du public.

39. La CISC croit en effet à la nécessité d'entreprendre une action d'éducation dans ce domaine. Elle espère que l'appel lancé au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution que la Commission présente à ce sujet rencontrera un écho favorable et elle sera toujours prête à s'associer aux mesures suggérées par la Commission. Bien entendu, quel que soit le succès de ces initiatives, le problème du logement ne sera pas résolu de sitôt. Il faut donc que l'Organisation des Nations Unies continue de lui donner la priorité. La CISC a déjà suggéré la création, dans le cadre de la Commission des questions sociales, d'une sous-commission du logement. Il lui semble que cette suggestion pourrait être prise en considération par ceux qui seront chargés de rédiger le rapport dont il est question au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution présenté par la Commission.

40. M. Eggermann passe aux programmes nationaux de service social. Le Groupe d'experts qui a présenté un rapport sur ce sujet à la Commission (E/CN.5/333) a fait des suggestions très utiles et a bien traité la question du rôle respectif de l'Etat et des organisations bénévoles dans l'exécution de ces programmes. Dans le passé, on réservait à l'Etat un rôle trop important et l'on consacrait trop peu d'attention aux organisations non gouvernementales. L'Etat devrait se limiter à créer un cadre général de mesures garantissant une sécurité sociale convenable et laisser le soin de l'application pratique aux intéressés librement organisés. Le programme de travail de la Commission pour 1959-1961 renferme plusieurs projets qui présentent un intérêt

particulier pour les organisations non gouvernementales, notamment le projet 23.3, qui a trait en partie aux rapports entre les organismes gouvernementaux et les organisations bénévoles.

41. Quant à l'*Etude internationale des programmes d'action sociale*, elle résume très bien les différents aspects du travail social, mais elle ne met pas assez en relief la valeur « quantitative » des programmes sociaux. Elle devrait donner des statistiques indiquant les besoins qui exigent une action sociale et le rythme auquel se développent les besoins, d'une part, et l'action sociale, d'autre part. Ces statistiques permettraient de constater que, dans les pays moins privilégiés, les programmes sociaux se sont beaucoup moins développés que les besoins. Dans les pays plus privilégiés, où les besoins sont moins urgents, les programmes d'action sociale se développent plus rapidement. C'est pourquoi la CISC fait appel aux nations privilégiées pour qu'elles prélèvent une partie de leur revenu national en vue d'activer le développement des programmes d'action sociale dans les pays peu développés. En même temps, elle tient à souligner la nécessité d'une plus grande justice sociale dans ces derniers pays: le relèvement du niveau de vie des masses d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dépend non seulement d'une aide extérieure mais aussi, dans une large mesure, de la bonne volonté des employeurs, industriels ou agriculteurs qui, trop souvent encore, ne voient dans le travailleur qu'une sorte de serf auquel les normes de la justice ne s'appliquent pas. Le mouvement syndical est appelé à jouer, à cet égard, un rôle extrêmement important: il peut veiller au progrès matériel et spirituel des travailleurs et hâter le progrès économique et technique. On comprend difficilement, dès lors, qu'il soit porté atteinte, dans tant de pays, au droit des travailleurs de s'associer dans des organisations syndicales de leur choix, ou que les organisations syndicales existantes y soient gênées dans leur action, sous prétexte que l'activité qu'elles déploient serait préjudiciable aux intérêts publics en général et à ceux des classes laborieuses en particulier; c'est là empêcher l'amélioration des relations entre employeurs et travailleurs. Les futurs rapports devraient comprendre un chapitre spécial consacré au développement du syndicalisme dans le monde et à l'œuvre réalisée par les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux programmes d'action sociale.

42. Pour ce qui est de l'ordre de priorité à observer en matière d'action sociale, il convient d'accorder une importance particulière au plein emploi. Etant donné les liens entre le plein emploi et l'action sociale, la CISC s'étonne que l'*Etude* fasse si peu de cas des mesures tendant à favoriser le plein emploi dans les régions peu développées, où le chômage constitue un véritable fléau, et elle souhaiterait que la Commission des questions sociales soit saisie d'un rapport circonstancié sur la question. A ce propos, M. Eggermann fait observer qu'il existe une forme de chômage qui est la conséquence du progrès technique: par suite de l'automatisation, par exemple, un grand nombre d'ouvriers qualifiés deviennent chômeurs ou sont obligés de travailler comme ouvriers non qualifiés, ce qui pose un grave problème social. Le travailleur qui a mis sa

personne et ses aptitudes pendant longtemps au service d'une entreprise et a contribué à la prospérité de celle-ci a le droit d'exiger de cette entreprise qu'elle mette tout en œuvre pour continuer à l'employer ou pour lui procurer un emploi équivalent ailleurs. Un grand nombre de problèmes sociaux résultent de l'attitude antisociale des employeurs, et parfois aussi des pouvoirs publics. Le programme de l'OIT tendant à favoriser de meilleures relations entre employeurs et travailleurs revêt une grande importance à cet égard.

43. Enfin, la CISC pense que, dans l'organisation et l'appréciation de la recherche et de l'action sociales, on a trop tendance à se passer du concours des représentants des organisations syndicales authentiques. Si l'on admet la dignité du travailleur, l'on doit reconnaître son droit de codétermination et de coparticipation, au lieu de ne voir en lui qu'un simple sujet d'étude.

44. M. BOGLIETTI (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, signale qu'à la quinzième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) le représentant de la Fédération syndicale mondiale (FSM) a appuyé la convocation d'un groupe de travail pour le développement économique et la planification du développement social et économique équilibré, et a montré l'écart grandissant qui sépare le progrès économique du progrès social dans certains pays d'Asie. La FSM a signalé une situation analogue lors de la première session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); à la Commission économique pour l'Europe (CEE), elle a proposé la constitution d'un groupe de travail CEE/OIT pour l'examen des problèmes que posent les répercussions sociales du développement économique en Europe.

45. Devant la Commission des questions sociales, la FSM a eu l'occasion d'exprimer les préoccupations des travailleurs concernant la réduction ou la stagnation des programmes sociaux, enregistrées, comme l'*Etude* l'indique, dans de nombreux pays. Elle constate, elle aussi, que les dépenses d'armement empêchent encore souvent l'extension des projets de caractère économique et social. Elle s'est élevée contre les tentatives faites récemment pour limiter les programmes de sécurité sociale et d'assistance sociale dans certains pays occidentaux développés, et elle a prêté une attention particulière aux difficultés que l'on rencontre pour mettre en application ou élargir ces programmes dans les pays en voie de développement.

46. La question d'actualité la plus brûlante pour les travailleurs est celle du chômage et du sous-emploi. En 1958, les syndicats affiliés à la FSM avaient suggéré à l'OIT de convoquer une conférence tripartite internationale pour l'amélioration et l'élargissement du système d'assurance-chômage et la mise au point d'une action internationale concertée en vue d'augmenter l'emploi. La FSM et ses organisations affiliées ont appuyé la résolution (n° 7) par laquelle, à sa quarante-deuxième session, la Conférence internationale du Travail a inscrit à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session, qui doit se tenir en 1960, le problème

du sous-emploi et du chômage dans l'agriculture et la question de la réforme agraire.

47. La FSM estime que la question du salaire minimum demanderait à être approfondie. Le principe a été reconnu dans les Conventions de l'OIT n° 26 de 1928 et n° 99 de 1951. M. Boglietti espère que ces conventions seront ratifiées par davantage de membres de l'OIT et appliquées par tous les Etats, Membres ou non de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans les territoires non métropolitains. Il ressort du premier bulletin *Industrialisation et productivité*<sup>5</sup> que certains experts de l'Organisation sont enclins à considérer, par souci de rentabilité économique, que les lois sur le salaire minimum font obstacle au progrès dans quelques pays d'Asie. En réalité, le salaire minimum contribue à garantir un certain pouvoir d'achat à une partie de la population laborieuse, ce qui contribue à l'élargissement du marché intérieur et au maintien d'une stabilité économique relative.

48. Quant au *Rapport sur une politique coordonnée en matière de niveaux de vie familiaux*<sup>6</sup>, la FSM y voit un exemple positif de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIT. Elle voudrait que la question soit inscrite à titre permanent et en priorité au programme de travail de la Commission des questions sociales.

49. Les problèmes du logement ont retenu également l'attention de la FSM, qui approuve les conclusions des études des Nations Unies sur les effets matériels et sociaux d'une carence dans la politique du logement. Selon les organisations syndicales, le logement doit être considéré par la société moderne comme un service public, de manière que ceux qui en ont besoin puissent avoir un logement à un prix accessible. Les autorités chargées d'élaborer la politique du logement ne devraient pas oublier certains problèmes de structure de l'industrie du bâtiment qui ont contribué à rendre irrégulier l'emploi dans cette branche. Les études faites en vue d'améliorer les méthodes de travail, d'éliminer le travail saisonnier et de réduire les coûts par l'accroissement de la productivité ne présentent pas d'intérêt pour les travailleurs et nuisent à la qualité du logement si elles sont faites uniquement du point de vue de la rentabilité. En outre, dans les pays dont l'économie repose sur l'entreprise privée, les autorités devraient se préoccuper d'empêcher la spéculation sur les terrains. La FSM est heureuse que la question du logement des travailleurs figure à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de 1960 et elle se propose d'apporter sa contribution à l'examen de cette question.

50. La FSM souhaiterait qu'avant que le programme définitif d'action concertée soit présenté à la trentième session du Conseil, l'Organisation des Nations Unies, de concert peut-être avec l'OIT, consulte les organisations syndicales internationales pour s'assurer que le programme tient bien compte de tous les problèmes fondamentaux de l'industrie du bâtiment.

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 58.II.B.2.

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 1957.IV.7.

51. Pour ce qui est de la durée du travail, la FSM enregistre avec satisfaction l'application des mesures prises dans les pays socialistes et les résultats obtenus par les syndicats dans les autres pays que mentionne l'*Etude*. Plus que jamais, la réduction effective du temps de travail, sans diminution de salaire, s'impose comme une exigence économique et sociale. La FSM soutient également les travailleurs dans leur lutte contre la pratique des heures supplémentaires, qui constitue souvent une régression par rapport au principe généralement admis de la journée de huit heures.

52. Les relations professionnelles dépendent au premier chef de la juste application du droit syndical. La ratification et l'application effective, par les Etats membres de l'OIT, des conventions internationales en la matière aideraient à améliorer la situation. La FSM est heureuse de la coopération qui s'est instaurée entre la Direction des affaires sociales, la Commission des questions sociales et les organisations non gouvernementales — notamment les organisations syndicales — et elle souhaite que cette coopération se renforce encore.

53. M. AZIZ (Afghanistan) déclare que les études du Secrétariat revêtent une utilité particulière pour les pays sous-développés, où la connaissance des conditions sociales demeure insuffisante. La délégation afghane convient qu'il faut donner une haute priorité à l'amélioration des statistiques sociales et estime qu'une assistance accrue de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire dans ce domaine, par exemple sous forme de crédits pour la formation de statisticiens plus nombreux.

54. On ne saurait dissocier les problèmes économiques des problèmes sociaux, et il faut donc synchroniser le développement économique et le progrès social. Il s'agit, en réalité, de déterminer comment articuler entre eux des programmes équilibrés de développement économique et de progrès social, de façon à satisfaire les aspirations toujours grandissantes des peuples du monde entier. Il convient de revoir dans son ensemble la situation économique et sociale; on pourra alors arrêter un ordre de priorité et considérer dans leurs rapports mutuels les activités dans les divers domaines. Il faut veiller à assurer dans chaque pays une étroite collaboration entre les autorités chargées, respectivement, de la politique économique et de la politique sociale.

55. A propos de certains problèmes traités dans le rapport de la Commission des questions sociales, il paraît utile de donner quelques renseignements sur les progrès réalisés en Afghanistan, où l'on a entrepris un programme qui repose sur l'institution de centres de santé rurale ayant pour objet de protéger la santé de la population rurale par une action à la fois préventive et curative. On a créé, d'autre part, des organismes spéciaux chargés de la planification à long terme et de la coordination des plans des divers services ministériels. Depuis la parution de l'*Etude* précédente, neuf services sanitaires ont créé des centres d'éducation sanitaire, ou développé ceux qui existaient, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'International Cooperation Administration des

Etats-Unis. Le Gouvernement afghan a également pris des mesures pour améliorer les services de protection maternelle et infantile; il a notamment demandé l'aide de l'OMS pour perfectionner la formation des sages-femmes. L'enseignement de la médecine est aussi réorganisé et développé.

56. Les politiques et programmes nationaux en matière d'alimentation, de nutrition et de distribution des produits alimentaires doivent avoir pour but fondamental d'assurer une meilleure alimentation à l'ensemble de la population, et c'est pourquoi l'on a besoin de renseignements précis sur les régimes alimentaires. Malheureusement, l'un des plus sérieux écueils auxquels se heurte l'Afghanistan est le défaut de renseignements statistiques adéquats; en fait, il n'a pas encore été possible de recenser la population du pays. L'Afghanistan recherche donc l'aide des organisations internationales pour résoudre ce problème. Il est disposé à prendre à sa charge toutes les dépenses locales, mais les devises nécessaires pour la rémunération des experts et l'achat de matériel et de machines statistiques, notamment, devront lui venir de l'extérieur.

57. Le problème de l'exode rural ne se pose pas sous une forme aiguë en Afghanistan; néanmoins, on y a créé une Banque de crédit immobilier pour favoriser la construction urbaine. Les difficultés les plus graves sur le plan démographique tiennent à l'existence d'une population nomade.

58. L'enseignement, y compris l'enseignement universitaire, est gratuit. En outre, il existe des internats gratuits spécialement conçus pour les étudiants qui vivent hors des villes. Les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement, et les étudiants nécessitent bénéficient de bourses. Le récent plan quinquennal prévoit l'inclusion de cours d'agriculture et d'artisanat dans les programmes des établissements primaires et secondaires.

59. En matière d'administration publique, la pléthore, dans les services gouvernementaux, d'employés mal payés et insuffisamment qualifiés est une source de difficultés pour la plupart des pays qui se sont récemment fixé des tâches ambitieuses en matière de développement. En Afghanistan, on s'emploie à trouver une solution à ce problème.

60. Les gouvernements utilisent beaucoup plus maintenant la recherche comme base de l'action sociale. Le nombre des personnes qualifiées pour ces recherches a augmenté et la méthodologie a beaucoup progressé, notamment en ce qui concerne l'adaptation des techniques de sondage aux programmes d'action sociale. On se heurte toutefois à bien des difficultés lorsque l'on veut mobiliser les ressources en matière de recherches sociales pour les mettre au service de la politique des pouvoirs publics.

61. La faiblesse de la productivité et la médiocrité des revenus ne sont pas les seuls problèmes que les gouvernements et les organisations intergouvernementales doivent résoudre à propos du développement rural. Il faut considérer aussi la mauvaise répartition du revenu agricole — notamment l'absorption des

revenus par les propriétaires absenteïstes et les intermédiaires — et le fait que des taux d'intérêt élevés sont exigés des agriculteurs. Malheureusement, la solution des problèmes essentiels du bien-être rural dans les pays sous-développés n'a guère progressé au cours des cinq dernières années.

62. Le programme de mise en valeur à des fins multiples des vallées de l'Afghanistan, notamment dans la partie sud-ouest du pays, constitue un bon exemple des grands projets de mise en valeur des bassins fluviaux, que bon nombre de pays sous-développés ont entrepris pour augmenter la productivité de l'agriculture et encourager l'industrialisation locale grâce à la production d'énergie hydro-électrique à bon marché. L'un des principaux buts que l'on se propose ainsi est de fournir aux familles rurales des possibilités d'emplois divers dans les industries primaires et secondaires.

63. Pour l'Afghanistan, le problème de la réforme agraire est dû moins à la mauvaise répartition des terres qu'au défaut de législation applicable à la tenure foncière. Le Gouvernement afghan envisage sérieusement de promulguer une législation de cet ordre.

64. Quant au développement communautaire, le premier plan quinquennal de développement rural (1957-1962), qui intéresse une partie seulement de l'Afghanistan, exigera pour sa mise en œuvre 15 directeurs de travaux, 120 spécialistes venant des services ministériels et 300 agents de villages. Pour former ces derniers, il a fallu créer des centres spéciaux. On se propose de former au moins soixante personnes par an, au début. Le Roi, dans son souci de relever les normes de l'organisation communautaire rurale, a décidé de suivre personnellement l'exécution de l'ensemble du programme et joue un rôle direct dans les activités qui intéressent le développement rural.

65. Les pays évolués connaissent, du fait d'une urbanisation prolongée et désordonnée, les mêmes difficultés que les pays peu développés. Ce sont là des problèmes faciles à déceler, mais il est partout extrêmement difficile de les résoudre. Même dans les pays développés, qui possèdent beaucoup plus de ressources et disposent d'un personnel formé aux techniques de l'action sociale, il est rare que les besoins des citoyens, notamment de ceux qui ont de faibles revenus, aient été satisfaits de façon adéquate. Dans les pays sous-développés, l'industrialisation ne résoudrait pas les problèmes sociaux qui découlent d'une urbanisation rapide, et c'est pourquoi il faut trouver les moyens de ralentir l'exode vers les villes en planifiant la répartition de la population, sans perdre de vue la nécessité d'utiliser au mieux les ressources existantes et de développer les diverses régions du pays d'une façon équilibrée.

66. Les progrès remarquables réalisés dans la lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires, et dans l'organisation des services de santé, ont fait baisser sensiblement la mortalité, mais ont en même temps créé de nouveaux problèmes d'alimentation. Il faudra mobiliser la totalité des ressources mondiales pour combler l'immense écart qui sépare, à cet égard, les pays économiquement évolués des pays sous-développés.

67. En plus des facteurs mentionnés dans l'*Etude* comme limitant le progrès social — l'ignorance, et la pénurie de ressources financières et d'experts — il existe d'autres obstacles: les préjugés, l'obscurantisme et les intérêts personnels, dont, malheureusement, de mauvais éléments, nationaux et étrangers, tirent parti dans toutes les sociétés.

68. Le progrès économique et social des pays sous-développés dépend de la réponse qui sera donnée aux trois questions fondamentales suivantes: comment concilier les exigences du développement économique avec des traditions nationales et religieuses profondément ancrées? Comment effectuer les transformations indispensables à tout progrès économique sans compromettre la stabilité sociale, qui est à la base de la stabilité politique? Comment tenir compte de la nécessité urgente d'accélérer le rythme du progrès économique et social, tout en évitant, ou en réduisant au minimum, les souffrances et les bouleversements qui en sont si souvent le résultat?

69. M. GARCÍA DE LLERA (Espagne) partage l'opinion exprimée par les représentants d'autres pays selon laquelle il existe un lien étroit entre les questions sociales et les questions économiques dans le monde d'aujourd'hui. A son avis, une situation économique satisfaisante est la condition préalable nécessaire de tout progrès social. Pour cette raison, la délégation espagnole estime que la seule manière d'améliorer la situation sociale dans les pays insuffisamment développés est de rechercher la solution des problèmes économiques auxquels ces pays se heurtent actuellement.

70. Les rapports dont le Conseil est saisi prouvent que des efforts encourageants ont été déployés sur le plan social. Un exemple remarquable est le succès de la campagne mondiale d'éradication du paludisme entreprise par l'OMS. Les autres institutions spécialisées ont également obtenu d'excellents résultats dans leurs domaines respectifs. L'avenir est malheureusement assez sombre. Les gouvernements sont notamment aux prises avec le problème urgent de l'accroissement démographique. Les problèmes sociaux, déjà graves, ne pourront que devenir plus complexes encore, du fait de l'accroissement énorme de la population mondiale que l'on prévoit. Le Conseil devrait étudier les moyens de résoudre ce problème alarmant.

71. L'interdépendance des problèmes économiques et sociaux est donc évidente. On s'accorde en général à la reconnaître aujourd'hui, et c'est aussi l'opinion du Gouvernement espagnol, qui s'efforce, dans la mesure de ses possibilités, de créer de nouvelles richesses pour augmenter le bien-être de la population du pays. Malheureusement, l'Espagne n'est pas le seul pays qui manque des moyens économiques dont il aurait besoin pour se développer et améliorer le sort de ses habitants. En outre, de même que dans de nombreux pays, sur le plan social, les pauvres étaient autrefois et sont encore plus nombreux que les riches, les pays pauvres dont les ressources ne sont pas exploitées sont plus nombreux que les pays riches pleinement mis en valeur. Selon la délégation espagnole, afin de donner à chacun une situation sociale satisfaisante, ce qui est le désir de tous, il faut

que les pays riches aident les pays pauvres à se développer: M. García de Llera irait même jusqu'à dire que, dans l'intérêt de toute l'Humanité — et c'est de cet intérêt qu'il s'agit — les pays les plus industrialisés devraient renoncer à une partie de leurs richesses en faveur des pays moins favorisés. Il faudrait s'efforcer de réaliser progressivement l'égalité des pays à un niveau moyen équitable.

72. Parmi les mesures que le Gouvernement espagnol a prises dans le domaine social, il faut citer les efforts considérables déployés pour régler le problème du logement, dont l'importance pour le bien-être de la famille doit, à son avis, faire reléguer au second plan les considérations économiques et financières. Le Gouvernement espagnol a créé un Ministère du logement, chargé d'exécuter des programmes de construction de logements pour les familles à revenu faible, dans les régions rurales et urbaines. En outre, par des exonérations d'impôts et des facilités de crédit, il encourage l'entreprise privée à construire des logements à bon marché et les particuliers à devenir propriétaires de leur maison. La délégation espagnole engage vivement le Secrétariat à étudier la question du logement. Il est indispensable, en effet, que les gouvernements soient guidés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les moyens d'abaisser le coût de la construction. Il importe également au plus haut point de régler le problème des taudis, où vivent encore, dans le monde entier, des millions d'êtres humains.

73. En ce qui concerne la sécurité sociale, la situation en Espagne se prête désormais à la comparaison avec des pays plus riches. Le régime des assurances sociales a été étendu aux travailleurs agricoles, soit 60% de la main-d'œuvre totale, et aux gens de maison, soit 1 million de personnes. Soucieuse de protéger sa main-d'œuvre, l'Espagne a conclu des accords en matière d'assurances sociales avec la Belgique, l'Italie et la France; les autorités se préoccupent aussi de l'émigration, particulièrement importante pour l'Espagne, puisque 50.000 Espagnols émigrent chaque année.

74. Une autre preuve des préoccupations sociales du Gouvernement espagnol est la création des universités ouvrières de Cordoue, de Tarragone et de Gijón, qui sont maintenant en pleine activité, et la multiplication en Espagne d'autres établissements de formation professionnelle. De nombreuses bourses sont également accordées pour des études de toute nature.

75. En bref, dans le domaine social, le Gouvernement espagnol a déployé des efforts extraordinaires pour améliorer la situation de tous les citoyens. Le logement des travailleurs, l'enseignement professionnel et la sécurité sociale sont trois éléments fondamentaux de l'œuvre accomplie à cet égard.

76. M. BASHIR (Soudan) est d'avis que les rapports futurs devraient être plus concis et que les différentes questions devraient y être abordées de façon plus scien-

tifique et plus systématique. Peut-être d'autres pays sous-développés auraient-ils des observations à formuler à ce sujet.

77. Quant à l'intention que le représentant de l'Union soviétique a annoncée à la 1079<sup>e</sup> séance de présenter un projet de résolution invitant les gouvernements des Etats Membres à accroître systématiquement leurs budgets pour les services sociaux lorsqu'ils établissent leurs plans économiques, M. Bashir déclare que le Gouvernement soudanais n'est pas en état de manifester de préférence marquée à l'égard de l'aspect économique ou de l'aspect social du développement. Tout ce qu'il peut faire, c'est s'efforcer de répartir aussi équitablement que possible entre ces deux domaines de même importance les ressources limitées dont il dispose.

78. Passant à la situation sociale au Soudan, M. Bashir dit qu'elle est assez semblable à celle de tous les pays sous-développés, tributaires de la production de produits primaires. Le Soudan a toutefois la chance de ne compter que quelque 12 millions d'habitants sur un territoire de 2 millions et demi de kilomètres carrés. Produisant presque toutes les denrées alimentaires dont il a besoin, il peut consacrer ses modestes ressources en devises à l'importation d'autres articles essentiels. En ce qui concerne les services sociaux dans le domaine de l'éducation et de la santé publique, les réalisations du Soudan ne sont pas encore très impressionnantes, mais le gouvernement déploie des efforts considérables pour développer ces services, et il est reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées de l'assistance qu'elles lui fournissent.

79. Le Soudan demeure un pays à prédominance agricole, où le gros de la main-d'œuvre est employé dans l'agriculture; il ne s'y pose donc pas de grave problème de chômage. Toutefois, dans ses efforts pour s'industrialiser et diversifier son économie, il cherche à réduire au minimum les problèmes de main-d'œuvre.

80. Le PRÉSIDENT déclare que le débat général sur le point 3 est clos et que, conformément à la décision prise par le Conseil au sujet de l'organisation des travaux (1067<sup>e</sup> séance), ce point est renvoyé au Comité social pour examen détaillé et rapport.

#### POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Question d'un projet de déclaration sur la liberté de l'information

81. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil renvoie le point 13 au Comité social sans y consacrer un débat général en séance plénière.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h. 40